



SYNTHESE DES
PROPOSITIONS RELATIVES AU
BP 2022 : BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS
ANNEXES

Conseil Communautaire
du 31 mars 2022

Les propositions faites dans le cadre du BP 2022 sont fortement ancrées dans le contexte suivant :

- ✓ La perte du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et la contribution au FPIC qui représentent (sur la base des éléments connus à ce jour) une perte de 6.8 M€ sur le territoire au terme de la mandature dont :
 - Une perte de 4.3 millions d'euros annuels pour la CAPI au terme de la mandature ;
 - Une perte de 2.5 millions d'euros annuels pour les communes au terme de la mandature.
- ✓ L'entrée en fonctionnement de nouveaux équipements, le plan d'investissement de la mandature, les pertes liées au COVID.

Pour faire face à ces enjeux et garantir une modernisation efficiente des services et du territoire, la CAPI s'est dotée d'objectifs et construit les outils pour y parvenir : Projet de territoire et Pacte Financier et Fiscal adoptés en 2021, plan de marges de manœuvre (réorganisation des dépenses), plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement à finaliser en 2022.

Les propositions présentées dans le cadre du Budget 2022 s'inscrivent dans cette nouvelle optique.

Elles sont notamment marquées par :

La mise en œuvre du Plan de Marges de Manœuvre (pour rappel)

Objectif Pluriannuel Plan de marges de manœuvre

2021	2022	2023	2024	2025	2026
- 500 000	- 1 000 000	- 2 000 000	- 3 000 000	- 4 000 000	- 5 000 000

La philosophie comptable retenue pour 2022 est de prévoir au plus près les crédits nécessaires aux actions envisagées. Les recettes sont prévues de manière encore plus prudente, sans s'interdire d'éventuels compléments par le biais des décisions modificatives dans la limite des capacités financières supplémentaires identifiées.

En l'absence de pacte financier conclu avec l'Etat, des nouvelles dépenses assorties de nouvelles recettes ont pu être prises en compte. De plus, sur le plan de la technique comptable, le budget annexe GPRA a été supprimé à compter du 31 décembre 2021 et intégré au sein du Budget Principal. Le périmètre du budget principal est donc élargi de manière artificielle. Les actions en matière d'Air Bruit Climat Energie, d'accompagnement à la Rénovation Energétique (Ma Réno) et de construction durable sont désormais portées par le budget principal.

Concernant le fonctionnement :

2022 sera marqué par l'ouverture du Centre Nautique CAPI à Champaret en septembre. Ce sera également la première année de fonctionnement en année pleine de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « Les Petites Etoiles » ;

2022 sera également marqué par la mise en place de la dématérialisation pour les autorisations de droits des sols (ADS) ;

2022 est en outre, l'année préparatoire à l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'année des diagnostics. En effet, l'étude pré opérationnelle pour la nouvelle OPAH sera également lancée ainsi que l'évaluation et la préparation de la nouvelle politique de la Ville.

En matière d'investissements :

2022 sera marqué par l'achèvement des travaux de la Piscine CAPI à Champaret, le démarrage des travaux du futur Conservatoire CAPI, la poursuite de l'opération Quartier de la Gare de Bourgoin-Jallieu et des Programmes Nationaux de Rénovation Urbaine (PNRU) en cours, la réalisation d'un accès complémentaire à la Piscine CAPI à Champaret, la poursuite et le renforcement de l'opération de relamping.

Ces opérations engendrent sur le plan budgétaire une année de fortes dépenses d'investissement. Il est d'ailleurs proposé que l'accent soit mis sur l'autofinancement concernant les recettes qui y seront consacrées.

I. LES PROPOSITIONS 2022 DANS LE CADRE DU BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

Les équilibres proposés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 272 355	99 693 444	5,75%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100 491 816	109 122 955	8,59%
SOLDE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT A L'INVEST	6 219 461	9 429 511	51,61%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	6 219 461	9 429 511	51,61%
---	------------------	------------------	---------------

Les recettes évoluent plus fortement que les dépenses, ce qui conduit à une amélioration de l'autofinancement de 51% avec + 3 210 050 €.

Précisions générales :

PRECISIONS RELATIVES A L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- L'intégration du Budget Annexe GPRA au sein du budget Principal représente : 0. 57 % de dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont donc en évolution réelle de 5.18% soit 4 852 K€ tenant notamment à :
 - ✓ L'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères : 1 729 K€
 - ✓ L'abondement de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire à destination des communes : 1 107 K€
 - ✓ L'augmentation de la contribution au FPIC pour 2022 : 883 k€
 - ✓ La mise en œuvre de l'action PSE à destination des Agriculteurs du territoire avec recettes équivalentes de l'Agence de l'Eau : 546 K€
 - ✓ L'évolution des dépenses de personnel en vertu des évolutions légales et de la mise en place des réformes obligatoires : 402 K €
 - ✓ Le réajustement des subventions d'équilibre culturelles : 647 K€
 - ✓ La fin de la subvention d'équilibre du budget GPRA : - 541 K€
 - ✓ Les réorganisations d'actions proposées par les délégations : - 200 K€ (Développement économique, Moyens Généraux, Espaces Publics, Bâtiments communautaires, Eaux Pluviales etc.)

- ✓ Les nouvelles actions et évolutions de coûts proposés par les délégations :
 - Evolutions coûts assurances : 90 K€

- Ouverture de la Piscine CAPI à Champaret et fonctionnement en année pleine de la crèche Les Petites Etoiles : 63 K€.
- ✓ L'ajustement des prévisions BP 2021 en 2022 (régularisation DM 2021) : 97 K€

PRECISIONS RELATIVES A L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- L'intégration du budget annexe GPRA au sein du Budget Principal représente 0.24% de recettes. Les recettes de fonctionnement sont donc en augmentation réelle de 8.25% soit 8 346 K€ malgré les pertes constatées en lien avec :
 - ✓ Les services à la population notamment au niveau des piscines, la fin du remboursement du budget GPRA, la diminution de loyers : - 720 K€
 - ✓ Les diminutions dues à la disparition totale des recettes FPIC : -673 K€ à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) -600 K€
 - ✓ Toutefois les recettes resteraient en forte évolution :
 - Evolutions naturelles liées au impacts COVID plus limités que prévus sur les recettes fiscales et sociales :
 - Réajustement recettes fiscales par rapport au réalisé 2021 : 1 300 K€
 - Réajustement des recettes sociales (CAF) : 1 200 K€
 - Evolution des taux de fiscalité dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal comme pour la couverture du coût des Ordures Ménagères :
 - Fiscalité directe : TF, TFB, CFE : 3 310 K€ au titre de l'évolution des taux et 947 K€ au titre de l'évolution légale des bases.
 - Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires : 300 K€
 - Fiscalité OM : 1 729 K€
 - Partage de TF : 200 K€
 - Autres recettes remboursements maladie : 100 K€
 - Amortissement des subventions : 469 K€
 - Versement Agence de l'Eau pour action PSE : 809 K€

LES EVOLUTIONS FISCALES QUI EN DECOULENT :

- Dans le cadre de ce contexte de pertes de recettes communales et intercommunales et conformément aux axes du Pacte Financier et Fiscal, une évolution de taux est proposée dès 2022 :
 - ✓ En matière de taxe Foncière Bâtie, elle serait proposée à 4.10% pour un produit total supplémentaire attendu de 3.3 M € par an
 - Sur la base de la valeur locative moyenne cette évolution représente 2.4 € par mois.
 - Cette évolution permettra de financer très partiellement la perte de 6.8 millions sur le territoire en lien avec le FPIC,
 - Au bénéfice des communes à hauteur de 1.1 M€ reversés par la CAPI dans le cadre de la Dotation de Solidarité Communautaire à ses communes membres.
 - Au Bénéfice de la CAPI à hauteur de 2.2 M€, l'effort demeurant au titre du plan de marges de manœuvre de 2.8 M€ minimum.
 - ✓ En matière de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), il est proposé de faire évoluer le coefficient de 0.1 sur deux exercices :
 - Une première fois en 2022, l'évolution proposée est de 0.05. Le coefficient de TASCOM serait donc proposé à 1.05 en 2022 et 1.1 en 2023 ;
 - Il faut noter que les effets de ces évolutions seront effectifs l'année suivant leur approbation.
- Le coût de traitement des ordures ménagères entraîne la nécessité de faire évoluer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
 - ✓ Le taux de TEOM serait proposé au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 10.32%.
 - Sur la base de la valeur locative moyenne cette évolution représente 2.3 € par mois.

PRECISIONS COMPTABLES

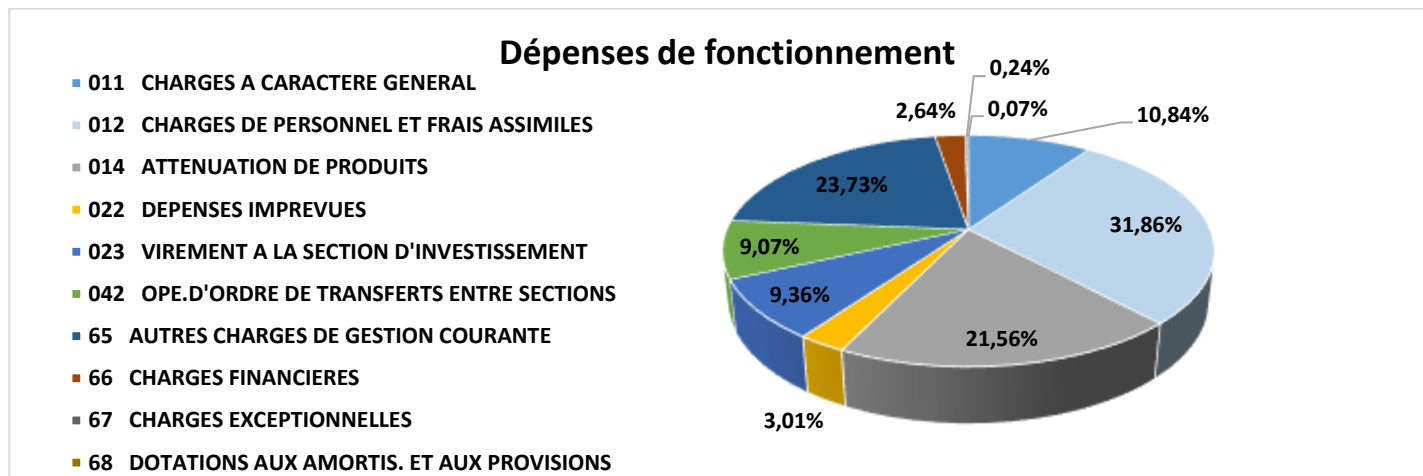
EVOLUTIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	BP 2021	PROP. 2022	Evolution
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 399 498	10 802 142	3,87%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 360 547	31 763 303	1,28%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	19 478 310	21 489 324	10,32%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0,00%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 219 461	0	-100,00%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 740 789	9 042 691	3,45%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 107 534	23 659 423	12,09%
66 CHARGES FINANCIERES	2 856 523	2 627 330	-8,02%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	329 154	242 731	-26,26%
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	0	66 500	0,00%
Total Dépenses	100 491 816	99 693 444	-0,69%
TOTAL DEPENSES HORS 0023	94 272 355	99 693 444	5,75%

Les éléments d'évolution par chapitre sont les suivants :

- En charges à caractère général (CH011), l'évolution globale s'établit à 3.87% soit 402 K€ d'évolution par rapport au BP 2021. Toutefois, le transfert des montants du budget GPRA représente sur ce chapitre 301 K€. Aussi, l'évolution réelle en matière de charges à caractère général entre 2021 et 2022 est de 101 K€ soit 0.98%
- En charges de personnel (CH012), une évolution de 1.25 % soit 400 K€ est proposée, elle tient en grande partie au Glissement Vieillesse Technicité qui représente à peu près 1% de la masse salariale chaque année. Elle tient également :
 - ✓ Aux primes et réformes de revalorisations mises en place par l'État ;
 - ✓ A la nécessaire refonte du Régime Indemnitaire tant sur le plan réglementaire que sur celui de l'attractivité de la CAPI.
- En atténuations de produits (CH014), l'évolution très sensible de 10.32% soit 2 011 K€ entre 2021 et 2022 résulte de :
 - ✓ L'augmentation de la contribution au FPIC : 883 K€ ;

- ✓ De l'abondement de la dotation de solidarité communautaire de 1 107 K€ au bénéfice des communes membres résultant du Pacte Financier et Fiscal.
- En autres charges de gestion (CH 65), l'évolution est de 12.09%, soit 2 551 K€. Elle résulte essentiellement de :
 - ✓ La mise en place de l'action PSE auprès des Agriculteurs :
 - C'est une action pluriannuelle mise en œuvre sur 5 ans. Le montant total attribué par l'Agence de l'Eau (fonds FEDER et label HAIE) sur la Période sera de 3 545 K€ versés à la CAPI puis reversé aux 51 agriculteurs contractants par phases annuelles après vérification des mesures mises en œuvre sur l'année pour la préservation de la ressource en eau sur la base de leurs contrats et de leurs engagements initiaux.
 - En 2021, 546 K€ (CH65) seront reversés aux agriculteurs si la totalité des mesures ont été mises en œuvre. 809 K€ (CH74) seront versés à la CAPI par l'Agence de l'Eau au titre de cette action pour permettre le versement des subventions qui seraient accordées par la CAPI à l'issue des vérifications opérées.
 - ✓ L'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères :
 - + 14% et 1 729 K€ de coût supplémentaire tenant à la progression de l'évolution de la TGAP, le passage en consigne d'extension de tri et l'augmentation des tonnages entraînent une hausse significative du coût de traitement des ordures ménagères présenté par le SMND au titre de 2022.

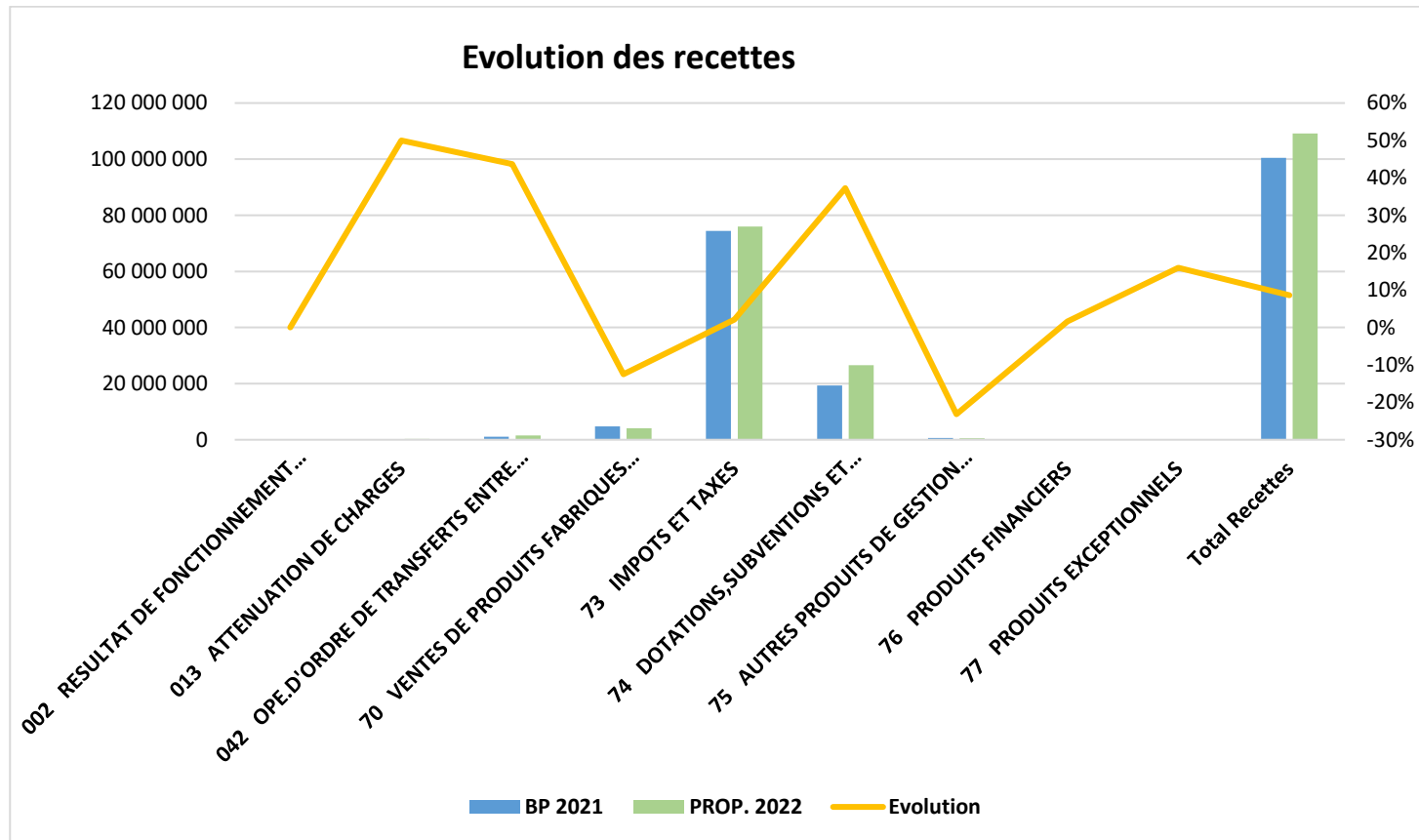


EVOLUTIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre	BP 2021	PROP. 2022	Evolution
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	0,00%
013 ATTENUATION DE CHARGES	200 000	300 000	50,00%
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 073 807	1 543 026	43,70%
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	4 705 366	4 116 222	-12,52%
73 IMPOTS ET TAXES	74 407 759	75 992 462	2,13%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 355 214	26 570 206	37,28%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	662 570	508 940	-23,19%
76 PRODUITS FINANCIERS	62 000	63 000	1,61%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 100	29 100	15,94%
Total Recettes	100 491 816	109 122 955	8,59%

- Concernant les atténuations de charges (remboursements maladie CH013) au regard des réalisations 2021 et précédentes, un réajustement à la hausse est proposé : + 100 K€
- Concernant les produits des services (CH 70) : -589 K €.
 - ✓ Ils sont en diminution en raison de la fin des remboursements du budget GPRA (en matière de personnel) et de la prise en compte des effets du Pass Sanitaire sur les recettes Piscine. Ces dernières pourront être revues lors du Budget Supplémentaire après mesure de la durabilité de la levée de ces mesures et de leurs effets sur les recettes.
- Concernant la fiscalité (CH73) : une évolution de 2.13 % soit 1 584 K€ est affichée. Toutefois, le transfert comptable des exonérations partielles des locaux industriels fausse la comparaison. En effet, 5 Millions d'euros sont transférés au CH 74 puisqu'ils sont désormais des compensations versées par l'Etat.
 - ✓ Le Chapitre 73 présente une diminution non négligeable : FPIC – 673 K€ / transfert comptable - 5 M€, diminution de la CVAE – 600 K€.
 - ✓ Le Chapitre 73 présente également des évolutions sensibles : TEOM : + 1 729 K€/ Fiscalité + 4 352 K€ : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, bases légales et taux / Partage de taxe foncière : +200 K€ grâce à une évolution physique des bases en N-1 et N-2.
- ✓ Concernant les dotations subventions et participations (CH 74), il apparaît en augmentation de 37.28 % soit 7 214 K€. Cette augmentation est en grande partie artificielle.
 - ✓ Le transfert des compensations d'exonérations partielles des locaux industriels représente en effet 5.2 M€
 - ✓ Les recettes issues de l'intégration du Budget GPRA représentent 285 K€

- ✓ Les recettes CAF de la petite enfance ont été réinscrites à un niveau classique (diminution de 1.2M€) en 2021 pour tenir des impacts du COVID 2020 sur les recettes CAF
- ✓ Seules les recettes issues de l'action PSE de 809 K€ et les recettes nouvelles résultants d'actions spécifiques en matière d'Insertion sociale et d'Habitat + 96 K€ constituent de réelles augmentations.
- Concernant les autres produits des services (CH75), ils sont en diminution de 23.19% soit 153 K€.
- ✓ Cela résulte en grande partie de la vente de bâtiments et du départ de certains locataires dans le courant de l'année.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors 021 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	36 562 787	44 208 191	20,91%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 021)	30 343 326	28 513 723	-6,03%
SOLDE INVESTISSEMENT HORS AUTOFINANCEMENT	-6 219 461	-15 694 468	152,34%

Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	6 219 461	9 429 511	51,61%
dont recette d'emprunt	10 340 568	11 395 000	10,20%

- Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 44, 2 M€ dont :
 - ✓ 30,9 M€ de dépenses d'investissement ;
 - ✓ 11, 395 M€ de remboursement de capital d'emprunt.

- Les grandes opérations du mandat sont en pleine réalisation en 2022 :
 - ✓ Au titre des bâtiments communautaires avec l'achèvement de la Piscine CAPI à Champaret et le lancement des travaux du futur Conservatoire CAPI, c'est un budget de 11,9 M€ qui doit être mobilisé sur 2022 ;
 - ✓ L'opération du PNRU de Villefontaine et le lancement du projet Quartier de la Gare Bourgoin-Jallieu mobiliseront 2.4 M€ auxquels s'ajoutent des études à hauteur de 150 K€ ;
 - ✓ Les opérations d'aménagement en matière de Voirie représentent 2.1 M€ ;
 - ✓ Les investissements nécessaires en matière de système d'information et d'aménagement numérique (Fibre) représentent 1.45 M€
 - ✓ Les crédits nécessaires à l'OPAH sont maintenus conformément à l'engagement à 600 K€ ;
 - ✓ Les investissements annuels classiques et opérations spécifiques représentent 7.5 M€ ;
 - ✓ A cela s'ajoute les dépenses d'investissement obligatoires à hauteur de 2.5 M€.

- Les recettes attendues sont proposées à hauteur de 28,51 M € dont des recettes d'emprunt inscrites à hauteur du capital remboursé soit 11.395 M€.

- Le solde de la section d'investissement avant virement de la section de Fonctionnement est de - 15,6 M € :
 - ✓ Le besoin de Financement est donc particulièrement élevé pour 2022. Ceci résulte d'une part du démarrage de grands projets de mandats tels que le Conservatoire ou le quartier de la Gare de Bourgoin-Jallieu. En effet, ces grands projets lors de leur démarrage requièrent d'importants décaissements : paiement des avances et des premiers acomptes, attente de versement des subventions ;
 - ✓ Ceci résulte également des enjeux liés à la sincérité budgétaire, certaines notifications de subventions sont attendues et ne peuvent pas par la suite être inscrites au budget tant qu'elles ne sont pas officiellement transmises.

- ✓ Ceci résulte enfin d'une diminution des subventions pour mener des projets moins structurants.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, après mobilisation du solde excédentaire de la section de fonctionnement et de l'emprunt conforme à la règle prudentielle CAPI, la section d'investissement s'établissait comme suit :

Reste à financer :	-6 264 957
---------------------------	-------------------

Pour financer le besoin relatif aux investissements 2022, il est proposé de tenir compte des éléments suivants :

- Au titre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de mandat envisagé, le constat est le suivant :
 - ✓ Les années 2022, 2023 et 2024 vont nécessiter de fortes dépenses d'investissement. Toutefois les subventions envisagées sur les grandes opérations en décalage car versées en majeure partie à l'achèvement des opérations viendront rééquilibrer les dépenses sur la fin de la mandature. Les dépenses seront plus réduites sur la fin du mandat.

TOTAL DEPENSES PPI MANDAT 2021-2026	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
TOTAL DEPENSES AP/CP	10 961 061	20 551 757	16 893 957	15 346 153	6 854 353	3 970 000	74 545 361
TOTAL DEPENSES PPI INCOMPR RECURRENT	8 604 616	7 531 950	6 885 850	6 843 850	6 806 050	6 806 050	43 478 366
TOTAL MOY INVEST RECURRENT NON AFFECTEE	2 500 000	387 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	15 000 000
TOTAL REDESCENTE EQUIPEMENT	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	15 000 000
TOTAL DEPENSES PPI 2021-2022 ISSUES PROP 2022	24 565 677	30 970 707	28 779 807	27 190 003	18 660 403	15 776 050	148 023 727

TOTAL RECETTES PPI MANDAT 2021-2026							
RECETTES	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
RECETTES AP/CP	4 372 187	4 756 027	6 245 287	5 907 409	4 580 035	1 775 000	27 635 945
TOTAL RECETTES PPI INCOMPR RECURRENT	2 368 008	1 796 750	100 000	100 000	100 000	100 000	4 564 758
TOTAL RECETTES 2021-2026 APRES BP 2021	6 740 195	6 552 777	6 345 287	6 007 409	4 680 035	1 875 000	32 200 703

PPI : EVOLUTION DU RESTE A FINANCER EN INVESTISSEMENT SUR LA MANDATURE	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TOTAL
SOLDE ANNUEL DEPENSES -RECETTES INVESTISSEMENT	17 825 481	24 417 930	22 434 520	21 182 594	13 980 368	13 901 050	115 823 023

- Au regard des montants en jeu et du rythme d'encaissement des subventions, il paraît nécessaire de tenir compte de l'investissement sur une perspective pluriannuelle et de concentrer l'effort de financement sur les trois prochaines années.
- Un autre élément est également à prendre en compte : les résultats provisoires de l'exercice 2021 pour le Budget Principal. Sans être définitifs, ils sont désormais assez précis pour pouvoir en tenir compte. Or, en l'absence de démarrage de certaines opérations, et avec les moindres effets de la crise 2021 que ceux envisagés (perception de la quasi-totalité des recettes Caisse d'Allocations Familiales, dégradation des bases fiscales sur 2022 et non en 2021), les résultats 2021 permettent de constituer un autofinancement satisfaisant ainsi qu'il ressort dans le tableau suivant :

RESULTATS GLOBAUX PROVISOIRES ET BESOINS D'AFFECTATION AU 01 03 2022	SOLDES
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 657 613
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	- 3 543 003
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	- 3 930 385
AFFECTATION AU 1068 (déficit inv+ solde RAR)	7 473 388
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (rés fonct-affectation 1068)	9 184 225

- Enfin la notification de subvention attendue dans le courant de l'année 2022 représente 1.5 M€ au titre de cet exercice.

Aussi pour couvrir le besoin de financement des investissements restant de 6 264 957 €, la stratégie suivante est proposée pour l'équilibre du budget 2022 en investissement et la couverture du besoin de financement :

- Favoriser l'autofinancement en mobilisant partiellement les résultats 2021 à titre anticipé.
 - ✓ La mobilisation est proposée à hauteur de 5 M€ pour les motifs suivants :
 - Il est nécessaire de tenir compte des aléas auxquels sont désormais soumis les budgets des collectivités et de leurs EPCI : Crise sanitaire, guerre en Ukraine, flambée des matières premières etc. et de préserver une partie de l'autofinancement pour les imprévus
 - Il est nécessaire, au regard des deux prochains exercices de conserver une part d'autofinancement afin de pouvoir équilibrer les options retenues pour financer l'investissement.
 - En comptabilisant l'autofinancement contraint (amortissements nets), les cessions de bâtiments, l'autofinancement 2022 et la part reprise des résultats anticipés, l'autofinancement s'établirait à 32,6 M€ sur les propositions 2022.
- Augmenter l'emprunt proposé à hauteur de de 1 264 957 € afin de permettre l'équilibre proposé ci-dessus et dans l'attente de la notification de subvention attendue notamment.
 - ✓ La règle prudentielle CAPI serait aménagée dans le cadre d'exercice à fort investissement mais respectée sur la durée du mandat en empruntant bien moins que le capital remboursé pour rééquilibrer l'égalité entre le capital remboursé et le capital emprunté sur la durée du mandat.

Avec la reprise anticipée des résultats, les équilibres proposés en investissement et en fonctionnement seraient les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2021	PROP. 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 399 498	10 802 142
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 360 547	31 763 303
014 ATTENUATION DE PRODUITS	19 478 310	21 489 324
022 DEPENSES IMPREVUES	0	4 184 225
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 219 461	14 429 511
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 740 789	9 042 691
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21 107 534	23 659 423
66 CHARGES FINANCIERES	2 856 523	2 627 330
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	329 154	242 731
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	0	66 500
TOTAL DEPENSES	100 491 816	118 307 180

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2021	PROP. 2022
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	9 184 225
013 ATTENUATION DE CHARGES	200 000	300 000
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 073 807	1 543 026
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	4 705 366	4 116 222
73 IMPOTS ET TAXES	74 407 759	75 992 462
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 355 214	26 570 206
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	662 570	508 940
76 PRODUITS FINANCIERS	62 000	63 000
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 100	29 100
TOTAL RECETTES	100 491 816	118 307 180

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2021	PROP. 2022	RAR	TOTAL PROPOSITIONS 2022
001 SOLDE D'EXUCUTION SECTION D'INVESTISSEMENT	0	3 543 003	0	3 543 003
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 073 807	1 543 026	0	1 543 026
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 647 500	300 000	0	300 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 888 435	11 395 801	0	11 395 801
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 268 501	1 066 839	251 283	1 318 122
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	4 499 100	4 375 014	91 100	4 466 114
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 601 644	10 238 055	4 158 239	14 396 294
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 175 000	14 079 457	254 511	14 333 968
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	110 000	0	110 000
4581 OPERAT P/COMPTE DE TIERS DEPENSE	408 800	1 100 000	285 156	1 385 156
TOTAL DEPENSES	36 562 787	47 751 194	5 040 289	52 791 483

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2021	PROP. 2022	RAR	TOTAL PROPOSITIONS 2022
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 219 461	14 429 511	0	14 429 511
024 PRODUITS DES CESSIONS	4 032 508	1 449 500	0	1 449 500
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 740 789	9 042 691	0	9 042 691
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 647 500	300 000	0	300 000
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 193 114	9 173 388	0	9 173 388
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 191 348	4 269 332	542 705	4 812 036
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 340 568	12 659 957	0	12 659 957
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 000	47 200	0	47 200
4582 OPERAT P/COMPTE DE TIERS RECETTE	149 500	310 000	567 200	877 200
Total Recettes	36 562 787	51 681 579	1 109 904	52 791 483

LES BUDGETS ANNEXES :

LE BUDGET TRANSPORT :

- A l'examen des équilibres proposés en 2022, une très nette amélioration est constatée lorsque la reprise anticipée des résultats à laquelle il a été procédé en 2021 est neutralisée :

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	12 995 705	13 329 473	2,57%
RECETTES D'EXPLOITATION	12 851 667	13 948 344	8,53%
SOLDE D'EXPLOITATION HORS VIREMENT A L'INVEST	-144 038	618 871	-529,66%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	0	618 871	
---	----------	----------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT (hors 021 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 252 502	4 069 135	25,11%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 190 148	3 190 542	45,68%
SOLDE INVESTISSEMENT HORS AUTOFINANCEMENT	-1 062 354	-878 594	-17,30%

Virement de la section d'exploitation (autofinancement)	0	618 871	
--	----------	----------------	--

Reste à financer :	-1 206 392	-259 723	-78,47%
---------------------------	-------------------	-----------------	----------------

- Au titre de 2022 la section d'exploitation telle que proposée s'équilibre à nouveau :
 - ✓ Les effets de la perte de recettes de 800 K€ subie lors du transfert de compétence entre Département et Région ont été palliés par le dynamisme du Versement Mobilité : +10% en 2021.
 - ✓ Ce même versement n'a pas été affecté par la Crise COVID malgré l'étude du cabinet Finindev contraire réalisée en 2020.
 - ✓ Les dépenses d'exploitation ont été contenues.

- Le résultat d'exploitation proposé pour 2022 repasse donc en solde positif et génère une dynamique positive notamment dans le cadre procédure de renouvellement de la délégation de service public.

- Toutefois, en raison des difficultés rencontrées par ce budget, les investissements sont restés à leur plus bas niveau durant deux exercices. Or, les enjeux en matière de mobilité douce et d'énergies renouvelables impliquent une véritable dynamique. Il est donc proposé de reconsidérer ce niveau sans toutefois obérer l'avenir ou fragiliser à moyen terme ce budget. Une évolution de 15 % est proposée.

- C'est pourquoi, au regard des résultats provisoires de l'exercice 2021 et de leur niveau plus que satisfaisant, il est proposé de reprendre une nouvelle fois les résultats par anticipation afin de favoriser l'accroissement des investissements tout en mobilisant de préférence l'autofinancement au lieu de l'emprunt.

RESULTATS GLOBAUX PROVISOIRES ET BESOINS D'AFFECTATION AU 01 03 2022	SOLDES
RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 702 037
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	725 971
BESOIN DE FINANCEMENT DES RAR	- 1 415 730
AFFECTATION AU 1068 (résultat investissement + solde RAR)	689 759
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT REPORTE (rés fonct-affectation 1068)	3 012 278

Equilibres proposés avec reprise anticipée des résultats :

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement) APRES REPRISE RESULTATS 2021	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	12 995 705	13 329 473	2,57%
RECETTES D'EXPLOITATION	12 851 667	16 960 621	31,97%
SOLDE D'EXPLOITATION HORS VIREMENT A L'INVEST	-144 038	3 631 149	2620,97%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	0	3 631 149	
---	----------	------------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 252 502	7 670 741	132,06%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 252 502	7 670 741	132,06%
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0	0

Emprunt proposé	0	0	
------------------------	----------	----------	--

- Les dépenses d'équipements proposées à hauteur de 2.8 M€ consistent notamment en :
 - ✓ Etudes pour le Schéma directeur vélo et l'évolution des fonctionnalités de la billettique : 93 K€
 - ✓ Aménagement des arrêts de bus 300 K€,
 - ✓ Travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur vélo : 800 K€
 - ✓ Projet d'implantation d'une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) : 225 K€, renouvellement du Parc Autobus 1 200 K€.

LES BUDGETS CYCLE DE L'EAU : EAU ASSAINISSEMENT ET SPANC

- Les budgets eau et assainissement en exploitation sont marqués par des encaissements et décaissements exceptionnels (dépense en Eau et Recettes en assainissement) issues d'un examen des comptes de la Semidao par un commissaire aux comptes faisant ressortir des reversements non réalisés ou des trop versés sur les exercices précédents. Ces opérations seront donc régularisées dans le courant de l'exercice 2022 à l'appui d'une délibération.
- Les recettes proposées sont également en diminution malgré l'évolution des tarifs et les constats d'encaissement 2021 pour les raisons suivantes :
 - ✓ Un avenant concernant la gestion de l'exploitation partagée avec Bièvre Isère, avec effet rétroactif implique de restituer les recettes (Eau) perçues depuis 2018 et met un terme à aux encaissements existants, le délégataire ayant la charge des investissements au besoin.
 - ✓ La modification de la périodicité de relevé de compteur décidée par le délégataire en 2021 génère une perte de recettes pour les prochains exercices.
- Au titre des investissements proposés pour le Budget Eau :
 - ✓ Les dépenses d'équipement sont proposées à hauteur de 2.85 M€, elles permettront notamment les réalisations suivantes :
 - Poursuite des travaux relatifs au réservoir du Relong : 190 K€, Réservoir du Vernay : 210 K€, Captage de Charlan : 205 K€
- Au titre des investissements proposés pour le Budget Assainissement :
 - ✓ Les dépenses d'équipement sont proposées à hauteur de 6.22 M€
 - ✓ Elles comprennent le lancement des travaux du Méthaniseur pour 2.3 M€, la renaturation de la Bourbre, la STEP du secteur de Bourgoin-Jallieu pour 817 K€, ainsi que les dépenses annuelles relatives aux réseaux pour 3.7 M€ dont notamment :
 - Les travaux en aval du secteur Danet (La Verpillière) 265 K€, la mise en séparatif à Ruy-Montceau 360 K€, le Quartier du Ribollet.

Les équilibres suivants sont proposés :

BUDGET EAU :

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	2 293 254	2 735 566	19,29%
RECETTES D'EXPLOITATION	3 128 740	3 451 884	10,33%
SOLDE EXPLOITATION HORS VIREMENT A L'INVEST	835 486	716 318	-14,26%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	835 486	716 318	-14,26%
---	----------------	----------------	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 557 343	4 234 874	-7,08%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 842 267	2 514 319	-11,54%
SOLDE INVESTISSEMENT	-1 715 076	-1 720 555	0,32%

Recette d'emprunt proposée	1 715 076	1 720 555	0,32%
-----------------------------------	------------------	------------------	--------------

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	4 873 290	4 847 818	-0,52%
RECETTES D'EXPLOITATION	7 218 201	8 099 635	12,21%
SOLDE D'EXPLOITATION HORS VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	2 344 911	3 251 817	38,68%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	2 344 911	3 251 817	38,68%
---	------------------	------------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 289 636	10 263 328	-0,26%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 920 810	6 261 711	5,76%
SOLDE INVESTISSEMENT	-4 368 826	-4 001 617	-8,41%

recette d'emprunt proposée	4 368 826	4 001 617	-8,41%
-----------------------------------	------------------	------------------	---------------

BUDGET SPANC :

- Le budget SPANC est en cours de réorganisation. Une subvention exceptionnelle est proposée pour l'équilibre. Elle est toutefois en diminution par rapport aux propositions 2021. Ce budget ne présente pas de section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	68 573	95 559	39,35%
RECETTES D'EXPLOITATION	20 440	63 050	208,46%
SOLDE D'EXPLOITATION	-48 133	-32 509	-32,46%

BUDGET ANNEXE DU GOLF

- Au niveau de l'exploitation, une procédure de délégation de service public est en cours sur l'activité du Golf pour laquelle ce mode de gestion paraît plus pertinent. Un nouveau locataire est recherché pour la gestion du restaurant dans l'attente de cette évolution. Les dépenses d'exploitation sont contenues et les recettes proposées sont en augmentation sensible conformément aux réalisations constatées malgré la crise sanitaire. Ceci améliore nettement la part d'autofinancement.
- Concernant les investissements, ils sont proposés en augmentation, certains matériels spécifiques pouvant mobiliser des montants importants. Toutefois, seuls les investissements absolument nécessaires seront réalisés au regard du contexte. Un emprunt d'équilibre est proposé. Cependant, les résultats au titre de 2021 tels qu'ils pourront être constatés au budget supplémentaire, seront mobilisés en priorité pour le financement des investissements.

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	379 922	375 850	-1,07%
RECETTES D'EXPLOITATION	400 802	440 802	9,98%
SOLDE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT A L'INVEST	20 880	64 952	211,07%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	20 880	64 952	211,07%
---	---------------	---------------	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	132 802	157 432	18,55%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	48 677	102 868	111,33%
SOLDE INVESTISSEMENT	-84 125	-54 564	-35,14%

Recette d'emprunt proposée	84 125	54 564	-35,14%
-----------------------------------	---------------	---------------	----------------

BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE :

- Ce budget est en cours d'évolution et requiert des analyses complémentaires en raison des enjeux liés à la récupération de TVA puisqu'il ne pouvait être intégré en l'état dans le Budget Principal. Pour 2022, les propositions sont en amélioration par rapport à 2021.

SECTION D'EXPLOITATION (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'EXPLOITATION	195 645	199 807	2,13%
RECETTES D'EXPLOITATION	281 294	283 385	0,74%
SOLDE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT A L'INVEST	85 649	83 579	-2,42%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	85 649	83 579	-2,42%
---	---------------	---------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	410 193	200 598	-51,10%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	410 193	200 598	-51,10%
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0	0,00%

Subvention exceptionnelle proposée	205 536	174 422	-15,14%
---	----------------	----------------	----------------

BUDGET ANNEXE THEATRE :

- 2022 sera l'année de la biennale de cirque CAPI reportée depuis 2020. La subvention d'équilibre proposée est réalignée au niveau de 2019, année hors Biennale. Un effort est donc consenti cette année au regard du surcoût représenté par la Biennale de cirque CAPI.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors 023 autofinancement)	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 128 301	2 389 635	12,28%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 180 101	2 515 183	15,37%
SOLDE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT A L'INVEST	51 800	125 548	142,37%

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	51 800	125 548	142,37%
---	---------------	----------------	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021	PROP 2022	Evolution
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	94 819	150 548	58,77%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	94 819	150 548	58,77%
SOLDE INVESTISSEMENT	0	0	0,00%

Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	51 800	125 548	142,37%
---	---------------	----------------	----------------